



garantie incapacité de travail

Par **Tomy**, le **24/02/2009** à **18:52**

Bonjour,

je suis en arrêt de travail pour dépression depuis 7 mois avec hospitalisation. Lors de mon achat de maison j'ai souscrit à l'assurance garantie incapacité de travail, qui me permettait de ne pas rembourser mon prêt pendant un éventuel arrêt. Or, n'étant pas encore bien ces derniers mois je ne suis allée à la banque qu'aujourd'hui, et le banquier m'a informé que la garantie ne pouvait commencer qu'aujourd'hui et que j'avais donc perdu 4 mois (plus 3 mois de franchise).

Est ce que quelqu'un a déjà eu ce problème ?

Quel recours peut on avoir

merci de vos réponses.

Par **macagnaman**, le **03/03/2009** à **10:48**

cela dépend de ce que prévoit votre contrat, 3 mois de franchise ce n'est pas rare. En fait il y a une obligation légale de votre employeur de payer pendant un certain délai votre arrêt de travail (loi de mensualisation) et c'est par la suite que le contrat d'assurance prend le relais. Donc c'est assez logique ce qui vous arrive, mais en revanche vous devez avoir reçu quelque chose de votre employeur durant ces 3 mois ?

Sachez par ailleurs que la dépression peut être un motif d'exclusion de garantie dans certains contrats car assez difficile à prouver.